
Alissas pendant la Révolution

Henry CHANEY

Alissains, cœurs fidèles

En mars et avril 1789 se tenait à Villeneuve-de-Berg une assemblée des Trois Ordres qui devait nommer des députés pour les Etats Généraux. Vingt notables de la commune d'Alissas, des mouliniers comme les frères Benoît, des propriétaires comme les frères Bauthéac, des artisans ou des viticulteurs comme Simon Mialhe de l'Esclopier, se réunirent pour désigner cinq des leurs. Furent élus : René Bauthéac, premier consul, Julien-François Benoît l'aîné, Gamonnet, second consul, Matthieu Bauthéac ainsi que Jean-Antoine Guérin, « seigneur de Vaneilles », qui tint pour l'occasion le rôle du greffier.

La noblesse n'était plus représentée à Alissas depuis la disparition du dernier des Bénéfice de Vaneilles, René-Alexandre, qui naquit au château en 1692, mourut, semble-t-il sans descendance, et dont le père, Alexandre de Bénéfice de Cheylus avait fait enregistrer ses armes à l'armorial de 1696 après avoir été maintenu dans sa noblesse par un jugement souverain du 19 juillet 1669. Quant à Jean-Antoine Guérin, qui habitait Privas et avait été choisi par Charles-César de Fay-Gerlande, marquis de La Tour-Maubourg, « dernier baron de Privas », comme son fondé de pouvoir et liquidateur de ses domaines lorsqu'il dut partir en exil, à charge pour lui de désintéresser ses créanciers, c'était un simple bourgeois, tout nouvel acquéreur de Vaneilles, qui se plaisait à s'attribuer le titre de « seigneur ». D'ailleurs, son « château » avait perdu beaucoup de sa superbe depuis les sévices que lui avait fait subir Richelieu en 1629, après le siège de Privas. Ce qui est curieux, dans l'histoire de Vaneilles, c'est que, si Florentin Benoît d'Entrevaux, dans son *Armorial du Vivarais*, consacre un long article aux Bénéfice de Cheylus, il omet de citer et d'illustrer, dans *Les châteaux historiques du*

Vivarais ce château dont les bâtiments, ou du moins ce qu'il en subsistait jusque dans les années 1940, étaient très imposants avec une toiture qui dominait la tour que l'on peut y voir encore et dont la ferme était habitée par son propre arrière grand-père, Julien-François, lorsqu'il était maire d'Alissas, dans les années qui précédèrent son acquisition d'Entrevaux.

Révolution de 1789 oblige, l'Assemblée Constituante, dès le 22 décembre de la même année, a divisé le pays en quatre-vingt-trois départements et cette décision a été officialisée par le décret du 15 janvier 1790, décret qui évoque pour la première fois les noms des départements qui, durant toute la période des discussions parlementaires, sont identifiés par leur chef-lieu ou par leur ancienne province. Le chiffre de quatre-vingt-trois s'explique par le fait que le duché de Savoie et le comté de Nice étaient alors italiens et ne furent annexés à la France que par le traité de Turin en 1860. En 1788, les édiles étaient donc encore le plus souvent appelés consuls. A dater de 1790, ils deviendront des maires.

L'Ardèche ne s'appelle donc pas encore Ardèche mais la ville de Privas est préférée à Villeneuve-de-Berg, Viviers ou Tournon pour en devenir la préfecture, en fonction de sa position centrale (une journée de cheval de toutes les communes) mais peut-être aussi parce qu'elle a été ville martyre sous l'Ancien Régime et, c'est sur l'emplacement du château aboli que le département a été voté et constitué.

Sans attendre le 4 mars, Alissas, si proche de sa capitale, fait donc sonner ses cloches dès le dimanche 14 février 1790, pour annoncer une réunion très importante en « l'endroit accoutumé des séances », c'est-à-dire à l'église, sous l'autorité des représentants de l'administration royale dans les paroisses, en l'occurrence René

4 ??

Bauthéac et Pierre Gamonnet, consuls. Cette réunion se répètera le 21 février suivant, séance à laquelle participent Beaud, le prieur d'Alissas, et Nury, son vicaire, ainsi qu'une soixantaine d'habitants. Il s'agit d'élire le premier maire du district (cf. la délibération de 1790 sur l'organisation des nouvelles élections citée par Michel Riou dans son article). Le scrutin désigne, par quarante voix sur soixante, Julien-François Benoît, 39 ans, industriel en soie à Champ de Payre. Puis sont nommés cinq officiers municipaux : Jean Clauzel, Louis Boissier, Bauthéac, Lablache, Claude-André Laville et Charles-Antoine Prat. (Il est amusant de noter le grand attachement de leurs descendants à ce village et à ses alentours puisque l'on trouve encore, cent vingt-huit ans plus tard, à Alissas, aussi bien des Bauthéac que des Guérin, des Gamonnet, des Dianoux, des Dumas, des Julien, des Mialhe, des Garnier, des Clauzel, des Laville, des Boissier et des Hébrard).

Les sans-culottes à Alissas

Il est évident que si Alissas, pendant les années que dura la Révolution, a bien connu, comme on le lira un peu plus loin, la terreur quotidienne que pouvait y faire régner les exactions des sans-culottes, en revanche, l'autre terreur, celle de ceux qu'on appelait les « brigands du roi », il semble qu'Alissas y ait échappé. Ces chouans refusaient avec violence que le pouvoir royal fût remplacé par celui de la République et voulaient que Privas fût destituée de son titre de préfecture de l'Ardèche au profit de Viviers. Aussi longtemps qu'ils le purent, et en levant des troupes hétéroclites où l'on trouvait « émigrés revenus clandestinement de l'étranger, nobles modérés déçus par l'intolérance des jacobins, paysans voulant échapper à la conscription, prêtres réfractaires, bourgeois irrités par une administration arrogante, soldats perdus et aventuriers ». (Qui écrit cela ?) Ils pillèrent, assassinèrent et s'en prirent à Ville-neuve-de-Berg, à Lamastre, à Joyeuse, à Largentière, à Bourg-Saint-Andéol, entre autres. Mais il semble qu'ils aient épargné Alissas.

Lieu de passage étroit et obligé entre le gros bourg voisin de Chomérac et la ville de Privas qui connurent, on le sait, des sièges mémorables, Alissas en souffrit également et subit le passage des troupes à de multiples reprises. Si les grands historiens ou les chroniqueurs réputés de l'Ardèche de nos aïeux, à commencer par le docteur Francus, se sont bien peu penchés sur l'histoire d'Alissas, il convient de réhabiliter le texte essentiel

écrit par Philippe-Auguste Benoît d'Entrevaux, arrière petit-fils du premier maire d'Alissas, dans la *Revue du Vivarais* en 1894. Voici quelques extraits relatifs aux périodes de la Révolution, décrites par un auteur plutôt orienté, un tant soit peu antirévolutionnaire :

« La révolution fit perdre à Alissas le calme dont elle avait joui depuis la pacification religieuse, les idées nouvelles enthousiasmèrent la population qui crut qu'une ère de bonheur parfait allait commencer pour le peuple de France en général et celui d'Alissas en particulier. On planta avec beaucoup de bruit, de chansons et surtout de libations « l'arbre saint de la Liberté », et la « Carmagnole » retentit à Alissas comme à Paris. Alissas comme Paris eut ses sans-culottes qui terrorisèrent les honnêtes gens et profanèrent l'église dont ils brisèrent les statues pour les remplacer par les bustes de Marat, Robespierre et Danton. »

« Ces trois bustes eurent une fin très prosaïque : il y avait à cette époque à Alissas une sainte fille qu'on nommait sœur Thérèse, qui faisait l'école aux enfants et leur donnait des soins avec un dévouement qui la faisait respecter de tous ; elle habitait tout près de l'église et, une belle nuit, elle s'empara des bustes révolutionnaires, qu'elle mit sans façon au feu, sous sa



marmite, qu'ils aidèrent à faire bouillir ; le lendemain les sans-culottes s'aperçurent du larcin sacrilège et, désolés, parcoururent le village, cherchant partout les images de leurs patrons. Il va sans dire que leurs recherches furent vaines, à la grande satisfaction des honnêtes gens, qui n'avaient pas vu sans tristesse la profanation de leur église et qui auraient bien ri s'ils avaient connu l'auteur de l'autodafé, que nul ne soupçonna jamais. Sœur Thérèse, malgré

sa piété bien connue, ne fut pas inquiétée ; du reste, elle sut toujours se tirer d'embarras et mettre les rieurs de son côté. Un jour, elle passait près du village de Brune ; comme elle n'avait pas de cocarde à sa coiffe on l'arrête. « Citoyenne, ta cocarde ! » ; en un tour de main elle quitte sa coiffe : « La voici, répond-elle d'un ton décidé, je l'avais cachée pour la préserver du soleil ». La cocarde était en effet au fond de sa coiffe ; on la laisse passer devant cette preuve convaincante de son civisme. Elle est restée légendaire et les anciens racontaient d'elle mille traits de courage, de sainteté et de dévouement. »

L'enseignement était dispensé par des religieux, dont la généreuse et courageuse sœur Thérèse, avant

la Révolution. L'école s'est ensuite organisée à Alissas. En 1791, le maître d'école communal est payé 100 livres par an par la commune. En l'an II, 1791, il est payé 300 livres. Les enfants qui apprenaient à lire lui devaient 7 sols, ceux qui apprenaient à écrire 14 sols et ceux qui en étaient à l'arithmétique 21 sols (1).

« Si la population d'Alissas avait salué 1789 avec une joie quelque peu exubérante et après tout bien légitime, elle répudia 1793 et refusa de s'associer aux excès du petit nombre d'énergumènes qui remplissaient le paisible village de cris de haine et de blasphèmes. Il se trouva des hommes généreux qui risquèrent cent fois leur tête pour sauver celle des prêtres et des nobles traqués par les sectaires. Les vieilles familles de l'endroit : les Clauzel, les Combier, les Benoît et autres avaient dans leurs maisons des cachettes sûres où bien des proscrits trouvèrent un asile ; les membres de ces familles affectaient un républicanisme qui aurait dû paraître parfois exagéré aux révolutionnaires les moins clairvoyants, et qui avait pour but de préserver leurs hôtes en écartant des perquisitions dangereuses. Puis on les savait gens très capables d'en découdre à l'occasion, et les sans-culottes de la commune, plus bruyants que valeureux, ne se souciaient guère de leur chercher noise au sujet d'allées et venues cependant assez mystérieuses et bien faites pour motiver l'application de la triste loi des suspects... Les prêtres ne demeurèrent pas continuellement cachés à Alissas ; ils passaient d'une

paroisse à l'autre, tant pour dépister les agents révolutionnaires que pour administrer les sacrements aux nombreux catholiques restés fidèles et ne regagnaient leurs abris que lorsque le danger devenait trop grand et quand les limiers de la police terroriste entraient en campagne sur la dénonciation de malheureux Judas tentés par les trente deniers de leur ancêtre. »

De quoi se nourrissaient principalement les habitants d'Alissas à cette époque ? De châtaignes. Un exemple : lorsque, le 17 nivôse an IX (1801), par devant Me François Richet, « notaire public », Anne Mialhe, de l'Esclopie, épouse le citoyen Jean-Louis Bernard, originaire de la Jaubernie, sur les hauteurs de Coux. Le père du jeune marié, Jean Bernard, qui est « propriétaire cultivateur au lieu des Baumes, à Coux », promet « sa vie durant » au jeune ménage « la rente annuelle et viagère de cinq septiers de châtaignes », l'équivalent actuel d'une tonne, de quoi fournir de la farine pour des mois. Curieusement, il est à noter, alors qu'il n'y a plus de roi en France depuis des années, que ce contrat porte encore, en haut à gauche, un cachet avec l'inscription « Timbre royal 1 F 25 C ».

A Alissas, comme partout en France, ce n'est plus le pouvoir qui nomme le consul, c'est le peuple qui élit son maire (2) ; il tient l'état civil. Les grandes réformes administratives (le cadastre entre autres) se font pressentir : ce sera l'œuvre de l'Empire.

Sources et bibliographie

Archives privées.

Valérie Sottocasa, *Les brigands et la Révolution*, 2016.

Abbé Charles Jolivet, *Les chouans du Vivarais*, 1830.

Florentin Benoît d'Entrevaux, *L'Armorial et les Châteaux historiques du Vivarais*.

Auguste Benoît d'Entrevaux, « Notes historiques sur Alissas », in *Revue du Vivarais*, 1894.

1. Rappelons que 1 livre vaut 20 sols et que 1 sol vaut 12 deniers.

2. Les consuls étaient le plus souvent cooptés au sein des « familles les plus considérables ».